

## HONORAIRES DE TRANSACTION\*

Jusqu'à 15 000 €	Forfait de 1250 € HT	de 190 001 à 500 000 €	5.00 %
de 15 001 à 75 000 €	7.50 %	de 500 001 à 800 000 €	4.50 %
de 75 001 à 150 000 €	7.00 %	de 800 001 € à 1 000 000 €	4.00 %
de 150 001 à 190 000 €	6.50 %	À partir de 1 000 001 €	2.50 %

Transaction confiée en exclusivité	mise en place d'une offre comprenant une baisse de 20% sur les honoraires
------------------------------------	---

\*affichés en taux HT dépendant du régime fiscal de la vente TVA en sus au taux actuel de 20%

De l'estimation professionnelle de votre bien au juste prix du marché à la rédaction du compromis en passant par la présentation et la négociation, l'agent vous accompagne jusqu'à la réitération de l'acte définitif notarié. Ses compétences et son expérience vous permettent d'acheter comme de vendre au meilleur prix du marché.

Ces honoraires dépendent du régime fiscal de la vente (TVA, droits d'enregistrement).

**TAUX DE TVA EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA REDACTION :  
20% du montant TTC**

## LOCATION

### LOGEMENT EN ZONE TENDUE - HONORAIRES DE LOCATION suivant plafond loi ALUR du 24 MARS 2014

<b>LOCATAIRE</b> : Honoraires de location en zone tendue suivant décret n° 2013 -392				
les honoraires se calculent sur la surface habitable du logement en m <sup>2</sup>				
APPARTEMENT / MAISON	VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER, REDACTION DE BAIL	REALISATION DES ETATS DES LIEUX D'ENTREE	TOTAL HONORAIRES PAR TYPE	Le locataire est exonéré d'honoraires de négociation
<b>Tout type de biens</b>	<b>10 €</b>	<b>3 €</b>	<b>13 €</b>	

### BAILLEUR

<b>BAILLEUR</b> : Honoraires de location en zone tendue suivant décret n° 2013 -392				
les honoraires se calculent sur la surface habitable du logement en m <sup>2</sup>				
APPARTEMENT / MAISON	VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER, REDACTION DE BAIL	REALISATION DES ETATS DES LIEUX D'ENTREE	HONORAIRES DE NEGOCIATION	TOTAL HONORAIRES PAR TYPE
<b>Tout type de biens</b>	<b>10 €</b>	<b>3 €</b>	<b>3 €</b>	<b>16 €</b>

### LOGEMENT EN ZONE NON TENDUE - HONORAIRES DE LOCATION suivant plafond loi ALUR du 24 MARS 2014

<b>LOCATAIRE</b> : Honoraires de location en zone non tendue suivant décret n° 2013 -392				
les honoraires se calculent sur la surface habitable du logement en m <sup>2</sup>				
APPARTEMENT / MAISON	VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER, REDACTION DE BAIL	REALISATION DES ETATS DES LIEUX D'ENTREE	TOTAL HONORAIRES PAR TYPE	Le locataire est exonéré d'honoraires de négociation
<b>Tout type de biens</b>	<b>8 €</b>	<b>3 €</b>	<b>11 €</b>	

### BAILLEUR

<b>BAILLEUR</b> : Honoraires de location en zone non tendue suivant décret n° 2013 -392				
les honoraires se calculent sur la surface habitable du logement en m <sup>2</sup>				
APPARTEMENT / MAISON	VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER, REDACTION DE BAIL	REALISATION DES ETATS DES LIEUX D'ENTREE	HONORAIRES DE NEGOCIATION	TOTAL HONORAIRES PAR TYPE
<b>Tout type de biens</b>	<b>8 €</b>	<b>3 €</b>	<b>3 €</b>	<b>14 €</b>